

CHARTE DE L'AUBRAIE

Pour une forêt vivante en Limousin



Sans Titre (jeune fille au bois)

Germaine Coupet dite *Existence*, artiste peintre née à Champnetery et ayant vécu à Cheissoux au début du 20^{ème} siècle.

Pourquoi une Association ?

L'Association loi 1901 *L'Aubraie*¹ a été créée à l'initiative d'habitants de Cheissoux et de communes du Pays Monts et Barrages et de la montagne limousine qui aiment leur pays avec passion et ont décidé d'agir ensemble pour protéger et valoriser le patrimoine local, en particulier les forêts et la biodiversité. Elle est ouverte à tous et souhaite rassembler tous ceux qui se sentent concernés, qui veulent participer à l'action de l'Association ou tout simplement la soutenir en donnant un peu de temps ou en contribuant financièrement.

¹*Aubre* veut dire Arbre en occitan limousin. Le préfixe « aie » rajouté au mot permet de renvoyer à l'idée d'un ensemble (comme on dit d'une châtaigneraie, d'une hêtraie, d'une roseraie, etc...)

1 - Un patrimoine à préserver

Nous avons la chance de vivre dans un environnement encore préservé, un équilibre entre les activités agricoles et forestières, un patrimoine bâti de grande qualité.

Les paysages du Limousin sont riches de leur diversité : les bois diversifiés de feuillus et de résineux, les prairies, les haies plantées et cours d'eau abritent une faune et une flore riches et variées qu'apprécient habitants et visiteurs. Ils sont un atout pour aujourd'hui et encore plus pour demain avec les effets du changement climatique qui se font sentir de plus en plus durement, en particulier les vagues de canicule et de sécheresse, les vents violents, etc.

Protéger et valoriser cet environnement et sa spécificité, c'est investir dans l'avenir de nos territoires car la qualité de l'environnement et des paysages deviennent des atouts de plus en plus importants : demande croissante pour des productions locales de qualité issues d'une agriculture respectueuse de l'environnement, attractivité de régions offrant des ressources naturelles riches en biodiversité, en ressources en eau préservées, un patrimoine bâti de qualité, etc, une grande variété d'activités de loisirs liées à la nature (randonnée, cueillette, chasse-pêche, activités sportives, éducatives et de découverte, etc).

Comme l'indique la Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches (2018-2033), nous devons agir pour :

- ***Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales***
- ***Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement***
- ***Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.***

2 - Quel avenir pour nos forêts ?

Les forêts limousines occupent 575.000 hectares soit plus de 30% de la superficie des départements de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Bien que les plantations en monoculture de résineux aient fortement progressé, les boisements diversifiés de feuillus couvrent encore plus de 60% des espaces boisés. La forêt limousine est une forêt jeune qui s'est développée au cours du siècle dernier au fur et à mesure que les campagnes se sont dépeuplées. Les installations industrielles qui se sont implantées dans la région ont un besoin croissant de bois de faible diamètre et d'assez faible valeur pour la pâte à papier, les produits bois énergie, la fabrication de palettes, etc, alors que les scieries valorisant les gros bois de qualité charpente ou menuiserie ont progressivement disparu de la région. Ces activités industrielles sont certes créatrices d'activité économiques et d'emplois mais elles se traduisent également par une forte pression sur les espaces boisés et la multiplication de pratiques d'exploitation ayant de graves conséquences sur le plan écologique mais aussi sur la valeur économique du capital forestier :

- *Coupes rases sans distinction de maturité des arbres, broyages massifs de toutes les essences, destruction de haies protectrices ;*
 - *Intervention d'engins lourds qui endommagent les sols et les voies communales sans contribuer aux finances locales ;*
- Si elles se généralisent, ces pratiques risquent d'avoir de forts impacts :
- *La dégradation des sols, de la qualité de l'eau, de la richesse et de la diversité des paysages du fait des coupes rases ;*
 - *La destruction d'espèces animales et végétales, par la disparition de leur habitat ;*
 - *Les plantations en monoculture étant de plus en plus exposées aux effets du changement climatique,*

3 - Le projet de l'Association et son action :

l'usage de traitements chimiques pour compenser une plus grande sensibilité aux maladies et l'utilisation d'intrants pour augmenter les rendements suite à l'usure des sols ;

• Une dégradation du capital forestier et une filière bois régionale qui privilégie l'abattage de bois jeunes au détriment de bois de qualité à plus forte valeur ajoutée.

La forêt limousine est principalement privée et particulièrement morcelée : les propriétés de moins de 10Ha représentent 95% du total des propriétés privées en Haute-Vienne et 50% des surfaces boisées, souvent constituées de multiples petites parcelles plus ou moins dispersées sur des terres autrefois agricoles ou de landes. C'est d'ailleurs là qu'on trouve en majorité des boisements diversifiés de chênes, hêtres, châtaigniers, etc, alors que les plus grandes propriétés forestières ont souvent été plantées en monoculture de résineux au cours des dernières décennies. Les petits propriétaires sont fortement démarchés par les acheteurs travaillant pour l'industrie pour vendre leurs bois qui sont généralement exploités sous forme de coupe rase.

La grande majorité des petits propriétaires sont peu ou pas organisés. Des solutions individuelles de gestion sont difficiles pour des propriétés inférieures à 10 ha. Les propriétés bénéficiant d'un gestionnaire forestier se trouvent principalement dans les catégories supérieures à 10 ha et plus souvent supérieures à 25 ha. C'est dans ces catégories que se situent généralement les propriétaires organisés qui bénéficient de services de structures professionnelles (CRPF, Groupements forestiers, coopératives, etc).

La forêt limousine se trouve donc confrontée à un défi majeur : promouvoir une gestion de notre patrimoine forestier respectueuse de l'avenir et générant de la valeur économique, sociale et environnementale.

Il existe une autre façon de gérer la forêt, plus raisonnée, qui considère que les aspects économiques, environnementaux et sociaux sont non seulement compatibles, mais intimement liés et complémentaires.

L'Association s'inscrit dans un mouvement européen de gestion respectueuse du cycle de la forêt et de ses écosystèmes. Les principes d'un tel mode d'exploitation ont été développés par l'association Prosilva, ils servent de référence à l'association dans sa gestion de la forêt. Ils impliquent une valorisation économique...

• basée sur un mélange des espèces et des générations, avec le maintien d'arbres âgés aux côtés de jeunes pousses ;

• sans le traumatisme des coupes rases ;

• qui s'attachera à intervenir de façon respectueuses des sols, de la faune et de la flore, ainsi que des paysages.

Cette sylviculture irrégulière des peuplements forestiers a pour objectif une gestion pérenne de la forêt afin de produire du bois de qualité : les gros bois à forte valeur ajoutée permettent de mieux rémunérer le propriétaire en limitant les coûts de production, mais aussi de mieux rémunérer les intervenants (bûcherons, débardeurs...) et d'assurer un renouvellement permanent de la forêt.

Cette sylviculture conduit à des forêts d'aspect naturel et multifonctionnelles (production de bois, paysage, biodiversité). Sur le plan économique, elle permet de dégager des revenus par les coupes d'éclaircie et de préserver la valeur du patrimoine forestier à la différence des coupes rases. A terme, la production de bois de valeur génère des emplois locaux dans la filière. Sur le plan écologique, cette sylviculture permet de maintenir un haut niveau de biodiversité, de qualité des sols et des eaux. Elle contribue à l'attractivité des paysages.

L'Aubraie a notamment pour objectifs :

L'Association mène une action positive avec l'objectif de contribuer à des solutions au bénéfice de tous :

- *soutien aux propriétaires et exploitants qui souhaitent gérer durablement leurs parcelles boisées*
- *protection des parcelles forestières à forte valeur écologique qui sont menacées de coupe rase*
- *création d'une « trame verte et bleue » permettant de relier et valoriser les espaces riches en biodiversité*
- *soutien aux produits locaux issus de l'agriculture durable, au tourisme rural et aux activités économiques et sociales qui valorisent le territoire.*
- *participation à des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès du public et notamment des jeunes générations.*

4 - Les moyens d'action de l'Aubraie :

- *L'Aubraie s'appuie sur l'engagement de ses membres et de tous ceux qui la soutiennent pour mobiliser les informations, les compétences et les ressources nécessaires à son action.*
- *Pour sauvegarder les bois et les forêts menacés de coupes à blanc, l'Association procède à des collectes de fonds en mobilisant divers moyens (collecte de type « crowd funding » sur internet auprès du public, mobilisation des réseaux d'amis et de connaissances, subventions privées et publiques, etc)*
- *Ces ressources financières lui permettent notamment :*
 - *d'acheter des parcelles boisées lorsque les propriétaires souhaitent vendre leurs parcelles ;*
 - *de dédommager financièrement les propriétaires qui souhaitent vendre uniquement le bois sur leurs parcelles et acceptent de ne pas les couper.*

- *d'aider les propriétaires qui souhaitent s'engager dans une gestion forestière durable de leurs parcelles ;*

L'Aubraie s'engage à gérer les parcelles dont elle a la responsabilité en respectant les principes définis dans la présente Charte. Les revenus obtenus d'une exploitation raisonnée des parcelles sont réinvestis dans l'association pour financer son action.

- *L'Association agit en coopération et en partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire: municipalités, communautés de communes, Pays Monts et Barrages, Parc Naturel Régional de Millevaches, Conservatoire des Espaces Naturels, Région Nouvelle Aquitaine, Organisations professionnelles, Groupements forestiers, associations, etc.*

Comment peut-on participer à l'Aubraie ?

L'Aubraie est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui adhèrent à la présente Charte. Elle a besoin du soutien et de l'engagement d'un maximum de personnes. Chacun peut trouver sa place dans l'association, que vous soyez habitant(e)s permanent(e)s, que vous y veniez pour vos loisirs, ou tout simplement parce que vous souhaitez soutenir l'action de l'Association. Quelle que soit votre activité, votre âge, vos disponibilités, vous pouvez contribuer au succès de l'Association de diverses façons.

Pour adhérer à L'Aubraie, il vous suffit de retourner le coupon à l'adresse ci-dessous en indiquant vos souhaits :

-Par mail : info@aubraie.org

-Par la poste :

Association L'Aubraie

Pour une Forêt Vivante en Limousin

Mairie

87460 Cheissoux

-Si vous souhaitez plus d'information :

06 13 61 08 85

ADHESION

Nom, Prénom :

Activité professionnelle :

Adresse email :

Téléphone :

Adresse postale :

Merci d'indiquer vos préférences en cochant la ou les cases ci-dessous :

- Je souhaite adhérer à l'*Aubraie* et être informé(e) de l'action de l'association
- Je peux donner un peu de mon temps en participant à des activités proposées par l'*Aubraie*.
- Je pourrais contribuer financièrement et/ou participer à des levées de fonds pour protéger des espaces menacés
- Je suis propriétaire de parcelles boisées et serais intéressé(e) par une rencontre avec des responsables de l'*Aubraie*.

Autres (préciser)